



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
Pôle du foncier agricole

Affaire suivie par :
Marie Chauvot
Tél. : 01.60.76.32.40
Fax. : 01.60.76.33.81
Mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

**Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers**

Compte rendu de la séance du 7 décembre 2017

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Essonne, convoquée le 27 novembre 2017, s'est réunie le 7 décembre 2017, à Villabé (91), sous la présidence de M. RAUCH, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant Madame la Préfète.

1) Membres de la commission

1.1 Membres présents :

- M. Yves RAUCH, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant la Préfète de l'Essonne ;
- Mme Danielle ALBERT, représentant l'Union des syndicats des propriétaires forestiers d'Île-de-France ;
- M. Antoine BIBIÉ, représentant la SAFER (voix consultative) ;
- Mme Pauline CARRAÏ, représentant l'association « NaturEssonne » ;
- M. Guy CROSNIER, président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole représentant le Conseil Départemental de l'Essonne ;
- M. Jean-Luc CURAT, adjoint au maire de Saclay, représentant les maires ;
- M. Florian GIRAUD, chef du service économie agricole, représentant la direction départementale des territoires ;
- M. Didier HARDOUIN, représentant l'union des syndicats Coordination Rurale d'Île-de-France ;
- M. Pascal MARTIN, représentant l'Office National des Forêts (voix consultative) ;
- M. Denis MAZODIER, représentant l'association « Essonne-Nature-Environnement ».

1.2 Pouvoirs

- M. Guy CROSNIER, président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole représentant le Conseil Départemental de l'Essonne dispose d'un pouvoir de M. Pierre MARCILLE, représentant la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France Ouest, d'un pouvoir de M. Philippe MORCHOISNE, représentant la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France Ouest, et d'un pouvoir de M. Didier HARDOUIN, représentant l'union des syndicats Coordination Rurale d'Île-de-France lors de l'examen des Déclarations de Projet valant mise en compatibilité de PLU des communes de Pecqueuse et de Corbeil-Essonnes.

1.3 Membres absents et/ou excusés :

- Mme Élodie BOUSSAINGAULT-PEIGNE, représentant la chambre départementale des Notaires de l'Essonne ;
- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, représentant les établissements publics de coopération intercommunale ;
- M. Thierry LANOE, représentant la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France ;
- M. Patrick OLLIER, président du Conseil de la Métropole du Grand Paris ;
- Mme Julie OZENNE, représentant le réseau AMAP Île-de-France ;
- M. Olivier RUSSEIL, représentant l'INAO ;
- M. Christian SCHOETTL, maire de Janvry, représentant les maires.

2) Invités à titre d'expert

- Mme Adèle MAISTRE, de la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France Ouest ;
- Mme Marie BERNARDO, Mme Mélanie FAUCONNIER, M. Pierre RAMEL, et Mme Céline PLAT, de la direction départementale des territoires lors de la présentation du PLU de Verrières-le-Buisson, et des déclarations de projet valant mise en compatibilité de PLU des communes de Pecqueuse et de Corbeil-Essonnes ;
- Mme Chloé HARDOUN et Mme Dominique PERSICI, de la direction départementale des territoires lors de la présentation du PLU de la commune de Bouville, de la Carte Communale de la commune de Marolles-en-Beauce et des autorisations d'urbanisme ;
- M. Henri VACHER et Mme Marie CHAUVOT, de la direction départementale des territoires de l'Essonne.

3) Quorum et ordre du jour

M. Yves RAUCH constate que le quorum du nombre de votants est atteint et ouvre la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ordre du jour :

- a) Compte rendu et fonctionnement de la commission : le compte rendu de la séance du 9 novembre 2017 est validé à l'unanimité ;
- b) Étude du PLU de la commune de Bouville ;
- c) Étude de la CC de la commune de Marolles-en-Beauce ;
- d) Étude du PLU de la commune de Verrières-le-Buisson ;
- e) Étude d'autorisations d'urbanisme situées sur les communes de Blandy, Bouville, Corbreuse et Videlles ;
- f) Étude de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Pecqueuse ;
- g) Étude de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Corbeil-Essonnes.

4) Ont présenté leur projet devant la commission :

- PLU de Bouville : Mme Ginette RENAULT (Maire) et M. Michel MORICHON, adjoint au maire, représentant la mairie ;
- CC de Marolles-en-Beauce : M. Henri SERGENT (Maire), représentant la mairie et M. Philippe AVICE, du cabinet AVICE ;
- PLU de Verrières-le-Buisson : M. Thomas JOLY (Maire) et Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN, adjointe en charge de l'urbanisme, représentant la mairie ;
- Déclaration de Projet valant mise en compatibilité de Pecqueuse : M. Serge CARO (Maire), M. Jean-Marc DELAITRE, adjoint au maire, représentant la mairie et M. Olivier MAUPU, du cabinet d'urbanisme Espace Ville ;
- Déclaration de Projet valant mise en compatibilité de Corbeil-Essonnes : M. Richard CARRÉ, représentant la mairie.

À Évry, le 04 JAN. 2018

Le président de la CDPENAF,

Yves RAUCH

Ce document est publié sur le site des services de l'État en Essonne :
<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>